

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 juillet 2017**

Délibération n° 2017-1990

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Mise en oeuvre des services polyvalents d'aide et des soins à domicile (SPASAD) - Approbation du modèle-type de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Rapporteur : Madame la Conseillère Rabatel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 07 juillet 2017

Secrétaire élu : Monsieur Alexandre Vincendet

Affiché le : lundi 24 juillet 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mmes Bouzerda, Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Kabalo), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Picot), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Gandolfi), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Balas (pouvoir à M. Guillard), M. Barret (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à Mme Nachury), Blachier (pouvoir à Mme Varenne), Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Petit), David (pouvoir à M. Jeandin), Mme de Lavernée (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Fenech (pouvoir à Mme Sarselli), Fromain (pouvoir à M. Gascon), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), M. Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Reveyrand (pouvoir à M. Devinaz), Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Sturla (pouvoir à M. Butin), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot, Casola, Genin, Rudigoz.

Conseil du 20 juillet 2017**Délibération n° 2017-1990**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Mise en oeuvre des services polyvalents d'aide et des soins à domicile (SPASAD) - Approbation du modèle-type de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juillet 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon souhaite s'engager en faveur des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) afin de favoriser une meilleure prise en charge de l'usager.

En effet, un SPASAD est une structure permettant le rapprochement entre un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et un ou plusieurs services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Il apporte un accompagnement dans les soins et dans les actes de la vie courante aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes atteintes de pathologies chroniques à domicile. Son objectif principal est de favoriser une meilleure coordination des acteurs du domicile.

La formation d'un SPASAD est possible depuis 2004 mais peu de SSIAD et de SAAD se sont engagés dans une démarche de rapprochement. La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement propose, à titre expérimental pour 2 ans, une évolution des modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement des SPASAD afin d'inciter au développement de ces structures.

L'Agence régionale de santé (ARS) et la Métropole ont travaillé conjointement pour lancer un appel à candidature le 27 juillet 2016, permettant de recenser et de sélectionner les structures éligibles à l'entrée dans l'expérimentation.

Tous les projets ayant été retenus, 9 SPASAD sont actuellement en cours d'élaboration :

SPASAD expérimentateurs	
SSIAD	SAAD
Soins et santé	Compliceo
	Sénior compagnie
	Famille à cœur
	Home libre service
Service maintien à domicile (SMD) Lyon 1er et 2°	Service maintien à domicile (SMD)
Fondation dispensaire de Lyon	Maxi aide Grand Lyon

SPASAD expérimentateurs	
SSIAD	SAAD
Arcades santé	Arcades santé
Résidom	Résidom
AISI Meyzieu	Vivre à domicile
Oullins entr'aide	Oullins entr'aide
Office fidésien tous âges (OFTA)	Office fidésien tous âges (OFTA) Action sociale mulatine
Office villeurbannais des personnes âgées et des retraités (OVPAR)	Cyprian services

Comme l'indique l'article 49 de la loi n° 2015-1776 susmentionnée, l'entrée dans l'expérimentation est subordonnée à la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le SPASAD, la Métropole et l'ARS. Cette signature doit obligatoirement intervenir avant le 30 juin 2017.

1° - Contenu du CPOM

Le modèle-type de CPOM est soumis à l'approbation du Conseil et détaillera :

- l'identité des structures intégrant le SPASAD,
- les caractéristiques du SPASAD (nombre de places ou d'heures, moyens humains, etc.) et son périmètre d'intervention,
- les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement du SPASAD,
- les objectifs en termes de fonctionnement et de prise en charge,
- les financements,
- les modalités d'évaluation et de suivi de l'expérimentation.

2° - Financement des SPASAD

Le SPASAD comporte 3 budgets qui ne sont pas fongibles :

- budget soin, financé par l'ARS,
- budget aide et accompagnement.

Il s'agit d'heures d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de prestation de compensation du handicap (PCH) valorisées à hauteur du tarif de référence pour les SAAD non tarifés ou du tarif horaire défini par la Métropole pour les SAAD tarifés.

Ces budgets n'entraînent aucun surcoût pour la Métropole.

- budget prévention.

Il est financé à travers une subvention validée par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Chaque subvention fait l'objet d'une délibération séparée.

Il est proposé d'approuver le modèle-type de CPOM qui sera co-signé avec l'ARS et chaque SPASAD ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve le modèle-type de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la Métropole de Lyon et l'Agence régionale de santé (ARS) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) expérimentaux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les CPOM.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 juillet 2017.